

LES COMMISSAIRES
AUX COMPTES,
bâtisseurs
d'une société
de confiance





- **03** Édito
- **04** Chiffres clés

UNE INSTITUTION EN ACTION

- **08** 2023 en 20 dates
- **10** La transposition de la Directive CSRD : une co-construction
- 14 Assises : attractivité, ressources et compétences
- 16 Notoriété et attractivité de la profession
- 19 Création de l'EFFA : réinventer la filière de l'audit
- 20 PME : la CNCC à la rencontre des dirigeants
- 22 CRCC: toutes les facettes de la confiance

AU PLUS PRÈS DES PROFESSIONNELS

- **26** Formation continue : une année marquée par la conception du Visa Durabilité CNCC
- **28** Formation initiale : ouvrir les portes de la profession
- 29 Contrôle d'activité non EIP : une convention de délégation renouvelée
- **30** Le Comité de Gestion des Risques Professionnels fête ses 50 ans
- **32** Systèmes d'information : renforcer l'efficacité de la CNCC au service des professionnels

LES TRAVAUX DE LA PROFESSION

- Ressources et compétences au cœur des travaux de la commission Développement
- **35** Prospectives et innovation : accompagner la transformation digitale des cabinets
- **36** EIP : l'année de la transposition de la CSRD
- **57** Évaluation : enjeux de durabilité et contexte inflationniste au centre des réflexions
- Études juridiques : répondre aux questions des commissaires aux comptes sur l'application du droit
- **39** Études comptables : les travaux sur la doctrine comptable au service des problématiques de terrain
- 40 Normes : une année sous le signe de la durabilité
- **41** Éthique professionnelle : mesurer les conséquences des nouvelles normes sur l'acceptation des missions
- **42** Les commissaires aux comptes, acteurs clés auprès des associations, fondations et fonds de dotation
- 43 Secteur public : une nouvelle commission pour suivre une actualité soutenue
- 44 Banque et assurance : en route pour la durabilité
- **45** SGP et OPC : un nouveau guide pour accompagner les commissaires aux comptes
- **46** Coopération agricole : une année marquée par le sujet EGAlim et la prise en compte des impacts du dérèglement climatique
- 47 International : porter la voix de la profession et peser dans les débats européens et internationaux
- 48 Institut Messine : placer les enjeux de confiance et de transparence au cœur du débat public



> Philippe Vincent, Isabelle Sapet, Jean-Paul Thill, André-Paul Bahuon, Kristell Dicharry, Nathalie Malicet, Yannick Ollivier et Anne-Laure Chevalier.





Édito **Yannick Ollivier** Président de la CNCC

Préparer l'avenir de la profession

Chères Consœurs, chers Confrères.

Les trois années écoulées depuis le début de la mandature ont marqué un changement de perception important et positif de la profession au sein de notre environnement. Nous avons su donner à voir les contours du marché de la confiance et convaincre de notre rôle central pour répondre aux attentes essentielles et multiformes partagées par tous les acteurs économiques en matière de confiance. Nous avons remis au premier plan l'ADN du commissaire aux comptes, fondé sur son expertise, son savoir-faire et son indépendance, adaptés à l'audit financier autant qu'à bien d'autres domaines.

L'année 2022 en était la parfaite illustration avec l'adoption de la directive sur le reporting de durabilité des entreprises, reconnaissance historique et politique du rôle de la profession dans ce domaine. L'année 2023 a été consacrée à relever ce défi : faire vivre ce changement de paradigme dans nos cabinets. Pour cela, nous nous sommes engagés dans une démarche de transformation profonde, en phase avec les besoins de confiance du monde économique, dès aujourd'hui et pour demain.

Afin de créer les conditions de réussite nous avons placé au cœur de nos réflexions et de notre action les enieux d'attractivité, de ressources et de compétences. Des actions concrètes et de nombreuses initiatives ont ainsi vu le jour, toujours au bénéfice des professionnels. Parmi elles, je voudrais placer un accent particulier sur la création de l'Ecole Française de Formation à l'Audit, en partenariat avec l'ENOES, projet qui me tenait particulièrement à cœur, et dont la profession peut être fière. Je suis certain que l'école est une belle promesse d'avenir et que ses étudiants viendront irriquer nos cabinets de façon tout à fait pertinente et complémentaire à la filière comptable et financière.

Cette dynamique a trouvé un point d'orque lors des dernières Assises. En décembre 2023, nous étions ainsi plus de 1 400 réunis à la Maison de la Mutualité à Paris pour exposer toutes les actions engagées sur ces sujets, un record de fréquentation qui n'est pas un hasard. L'Histoire retiendra que ces Assises se sont déroulées le jour même de la publication de l'ordonnance de transposition de la directive CSRD, consacrant notre rôle en matière de durabilité.

Vous pourrez découvrir dans ce rapport les très nombreuses actions menées ces derniers mois au sein de l'Institution et la feuille de route 2024, engagée avec la même énergie.

Bien confraternellement

Répartition des commissaires aux comptes sur le territoire par CRCC 586 290 EST NORMANDIE 2 625 363 345 278 VERSAILLES ET DU CENTRE BESANÇON DIJON 1735 85 943 69 LYON RIOM 416 739 539 124 1005

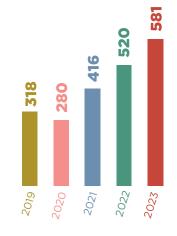
Commissaires
aux comptes
personnes physiques

Répartition **par genre**

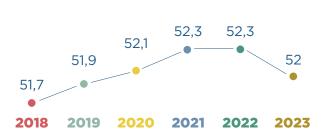




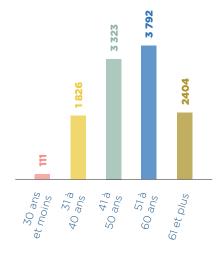
Nouveaux inscrits (personnes physiques)



Âge moyen des CAC **par année**







229 457 mandats

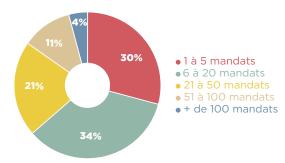
4 716

milliards d'€

Total CA audité

13,7 millions
de salariés
dans les entités auditées

Nombre de mandats par commissaire aux comptes signataire

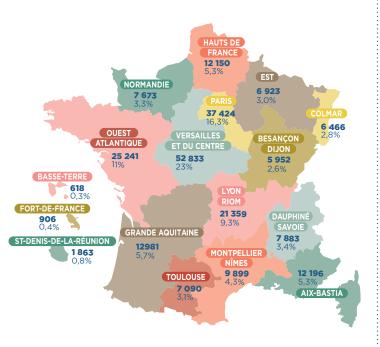


21 069

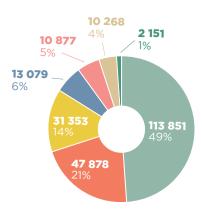
mandats en co-commissariat aux comptes

soit 9% des mandats

Répartition des mandats par CRCC



Répartition par nature



- EIP : Entités d'intérêt Public
- PE : Petites Entreprises
- ME: Moyennes Entreprises
- GE: Grandes Entreprises
- Associations fondations et for
- fondations et fonds
- OPC : Organismes
 de Placement Collecti
- Autres

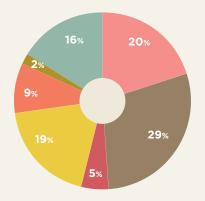
63 permanents au sein des CRCC

et de CNCC Services



Bu de (19,

Budget 2023 *de la CNCC*(19,9 M€)



- Services à la profession
- Frais de structure
- Systèmes d'information
- Relations publiques
- Relations internationales
- Formation professionelle
- Délégations H3C*

* Délégations de contrôles d'activité et de l'obligation de formation





réunions du Bureau national



réunions des présidents de CRCC

en institution action

2023en 20 dates

18 janvier #JEUNES

Lancement de la campagne attractivité.



15 février

#NUMÉRIQUE

2º édition de la journée Confiance Numérique, sur l'audit des SI.



22 mars

#NORMES

Publication au JORF de deux normes portant sur la déontologie.

5 & 6 avril #PME

Participation au salon Go Entrepreneurs à Paris.

13 avril #ÉTUDE

Publication de la 3º édition du baromètre de la profession.



22 juin #COMMUNICATION

Lancement de The SmartList.

13 février #OUTILS

Ouverture des ressources numériques CNCC à tous les collaborateurs d'audit.



27 juin #FORMATION

Création de l'Ecole Française de Formation à l'Audit.

27 juin #IDÉES

Publication d'une note de l'Institut Messine sur la comptabilité carbone.



17 juillet **#PARTENARIAT**

Signature d'un partenariat avec le Conseil national des Barreaux.

12 septembre **#NOTORIÉTÉ**

Lancement de la nouvelle campagne de notoriété de la profession.



LES TEMPS FORTS DE

6 juillet **#DURABILITÉ**

Remise des prix de la 2e édition des Challenges Durabilité - RSE.



20 septembre #CSRD

Conférence CNCC-H3C sur la transposition de la directive CSRD.



Octobre **#PARTENARIAT**

Lancement d'un partenariat avec Malt.

10 octobre #ÉVÉNEMENT

11º journée de l'Évaluation et adhésion de la CNCC à l'IVSC.

3 novembre **#OUTILS**

Lancement de Pist'Audit, le service de diagnostic de la piste d'audit fiable.

30 novembre #PME

Participation à Impact PME.

TRACTIVITE

7 & 8 décembre **#ASSISES**

Plus de 1 400 inscrits aux 34e Assises nationales de la profession.



15 décembre **#FORMATION**

Lancement du Visa Durabilité CNCC.

7 décembre **#LÉGISLATION**

Publication de l'ordonnance de transposition de la directive CSRD au JORF.

La transposition de la Directive CSRD :

une co-construction



Yannick Ollivier Président de la CNCC

Nous vivons un moment historique. marqué par des défis et des opportunités sans précédent. Historique parce que l'adoption de la directive sur le reporting de durabilité traduit un choix politique fort, qui ne se résume pas simplement à une nouvelle mission. Le cadre et les termes retenus par l'ordonnance de transposition consacrent notre légitimité et le caractère incontournable de notre rôle sociétal. Elle témoigne de notre capacité à apporter de la confiance sur l'information publiée, qu'elle soit financière ou non-financière. Elle marque également la reconnaissance de notre savoir-faire d'auditeurs et l'exigence de nos règles déontologiques.



Rémi Decout-Paolini Directeur des affaires civiles et du sceau

(...) la Direction des affaires civiles a souhaité co-construire cette réforme avec la profession et l'ensemble des parties prenantes. Cette co-construction, je le crois, a été particulièrement réussie. Nous nous félicitons d'abord de la qualité et de la franchise des échanges que nous avons eus avec la CNCC et le H3C : mais aussi avec d'autres acteurs essentiels du futur dispositif : les représentants des entreprises, les superviseurs, AMF, ACPR, le COFRAC, les professions qui seront intéressées à l'audit de durabilité. avocats, experts-comptables, membres de la fédération Filiance.

rise chronologique

28 février

Lancement du groupe de travail H3C « CSRD »

- manus

Première présentation du Visa Durabilité au H3C

6 avril

Intervention du Directeur des affaires civiles et du sceau au Conseil national sur le projet de texte de transposition à venir

0

9 juin Premier projet d'ordonnance

Rencontres du H3C : « Réalités et défis de la CSRD - Perspectives du devoir de vigilance » 21 juin

Échanges H3C/ CNCC sur le projet d'ordonnance

Échanges DACS/ CNCC sur le projet d'ordonnance

28 février

Réunion de lancement

du groupe de travail H3C « CSRD »

Les premières publications d'information en matière de durabilité par les entreprises visées interviendront en 2025. Elles concerneront l'exercice 2024. Dans ce cadre, les premières missions d'assurance limitée sur cette information seront engagées dès 2024.

Compte tenu de l'absence, à ce jour, de norme européenne d'assurance limitée sur l'information en matière de durabilité, le Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C), pressenti pour être l'autorité de régulation de l'ensemble des vérificateurs, a estimé nécessaire que des lignes directrices décrivent les travaux attendus

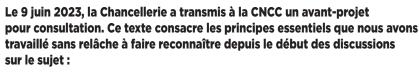
du vérificateur et la manière dont il s'exprimera dans ses conclusions. Dans cet objectif, le H3C a constitué un groupe de travail présidé par la présidente du H3C et composé de parties particulièrement intéressées à cette mission d'assurance limitée, à savoir : des représentants du H3C, des commissaires aux comptes et

des prestataires de services d'assurance indépendants ayant affirmé leur volonté de se saisir de cette nouvelle mission. Cet avis technique contribuera également aux réflexions normatives européennes et internationales en cours.

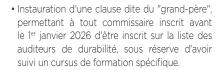
9 iuin

Premier projet

d'ordonnance







 Identité des règles applicables aux commissaires aux comptes et aux prestataires de services d'assurance indépendants (PSAI), notamment s'agissant des exigences de formation et des règles d'indépendance, de déontologie et de secret professionnel. Identité des règles applicables aux missions de certification des comptes et d'audit de durabilité, notamment en ce qui concerne la nomination, la révocation, et la durée du mandat.

L'avant-projet consacre également une proposition essentielle que nous avions portée dans le cadre de nos travaux sur l'évolution du système disciplinaire de la profession : la création au sein du H3C d'une commission des sanctions totalement séparée du collège, assurant ainsi la conformité de son organisation au principe de séparation des pouvoirs.



4 juillet

Publication des conclusions du groupe de travail sur la mission d'assurance limitée en matière de durabilité 19 juillet

Réponse de la CNCC à la consultation sur le projet d'ordonnance

31 août

Lancement du groupe de travail sur l'homologation des formations éligibles à la clause dite de "grand-père"

11 septembre

Réponse de la CNCC à la consultation sur la transposition de la CSRD : directive comptable/directive transparence 20 septembre

Evènement H3C/CNCC sur la transposition de la CSRD

20 octobre

Le H3C publie les conclusions du groupe de travail sur l'homologation des formations éligibles à la clause dite de "grand-père"

7 décembre

Publication de l'ordonnance CSRD **31 décembre**

Publication du décret CSRD du 30 décembre et des arrêtés CSRD du 28 décembre

31 août

Lancement du groupe de travail

sur l'homologation des formations éligibles à la clause de "grand-père"

Dans le cadre de la transposition de la CSRD, le projet d'ordonnance du gouvernement prévoit des dispositions transitoires permettant aux commissaires aux comptes inscrits avant le 1er janvier 2026, ou à des salariés d'Organismes Tiers Indépendants (OTI) accrédités par le COFRAC avant le 1er janvier 2026, de certifier les informations de durabilité, sous réserve d'avoir préalablement suivi une formation d'une durée de 90 heures homologuée par la future Haute autorité de l'audit (H2A), qui supervisera les auditeurs de durabilité.

Afin de permettre la mise en œuvre rapide de ce dispositif, le collège du H3C a confié à un groupe de travail, la définition, d'une part, du socle de compétences nécessaires aux auditeurs de durabilité et, d'autre part, des modalités et conditions des futures homologations, l'objectif étant de :

- S'assurer que les professionnels concernés, quel que soit leur profil (commissaire aux comptes, expert-comptable, avocat, ingénieur, ...), puissent disposer, à l'issue de cette formation, d'un niveau de connaissances équivalent;
- Concevoir un processus d'homologation sécurisant les demandes d'homologation des organismes de formation et leur examen par la H2A et offrant aux professionnels ainsi formés la reconnaissance de leur parcours de formation lors de leur demande d'inscription sur la liste des auditeurs de durabilité.

Ces travaux permettront de garantir un niveau élevé de compétence, une cohérence des pratiques en matière d'audit de durabilité, mais également de guider les organismes de formation qui souhaiteront dispenser cette formation.

La CNCC a été associée aux travaux de ce groupe de travail.



Visa Durabilité

Les commissaires aux comptes inscrits avant le 1er janvier 2026 pourront exercer des missions de certification des informations en matière de durabilité sous réserve d'avoir préalablement suivi un parcours de formation homologué par la Haute Autorité de l'Audit.

Le Visa Durabilité CNCC a été construit en respect du socle de connaissances et de compétences publié par le H3C le 20 octobre 2023 dans le cadre de cette clause dite du « grand-père », et en tenant compte de la formation initiale des commissaires aux comptes.

Il a été conçu avec l'aide de professionnels très sachants qui ont ainsi hautement contribué à ce que la profession gagne en crédibilité. Il est composé de quatre piliers sur lesquels les professionnels devront avoir des compétences.

La formation est découpée en 50 modules, dont 43 en e-learning pour permettre aux professionnels d'intégrer plus facilement le suivi de cette formation dans leurs agendas professionnels.

Le visa a été homologué par la H2A le 28 mars 2024. Plus de 3 000 professionnels ont suivi ce cursus, ou sont en train de le suivre.



20 septembre

Evènement H3C/CNCC

Sur la transposition de la CSRD

Cette conférence, organisée par la CNCC et le H3C le 20 septembre 2023 à la Maison de la Chimie, s'est déroulée en présence du directeur des affaires civiles et du sceau, Rémi Decout-Paolini, de la présidente du H3C, Florence Peybernès et du président de la CNCC, Yannick Ollivier ainsi qu'en présence de représentants de la direction des affaires civiles et du sceau, de la direction générale du Trésor, du H3C et de la CNCC.

L'après-midi s'est articulée autour de trois grands axes :

- **1.** Une présentation détaillée des textes de transposition de la CSRD en droit français,
- 2. Une table ronde destinée à approfondir certains points de mise en pratique de la directive pour la profession, et notamment la formation des commissaires aux comptes et la clause dite de "grand-père".
- 3. La présentation de l'avis technique sur la mission d'assurance limitée sur l'information en matière de durabilité, publié par le H3C le 4 juillet dernier.

7 décembre

Publication

de l'ordonnance CSRD

Le cadre et les termes retenus par l'ordonnance de transposition consacrent la légitimité de notre profession et le caractère incontournable de notre rôle sociétal.

Elle témoigne de notre capacité à apporter de la confiance sur l'information publiée, qu'elle soit financière ou non-financière. Elle marque également la reconnaissance de notre savoir-faire d'auditeurs et l'exigence de nos règles déontologiques. Ce texte est le fruit de longs mois d'échanges et de travaux entre la CNCC, le H3C, les services de la Chancellerie et la Direction générale du trésor, dans un climat de confiance mutuelle et d'écoute.

- Les commissaires aux comptes accèderont à ce marché par une voie dédiée tenant compte de l'exigence de notre cadre d'exercice, organisée par la clause dite de "grand-père".
- Les auditeurs des informations en matière de durabilité (OTI) seront soumis aux mêmes exigences d'exercice, notamment en termes d'éthique et de déontologie, et aux mêmes modalités de contrôle que les commissaires aux comptes, sous la supervision d'une autorité commune, la Haute Autorité de l'Audit (H2A), qui sera amenée à remplacer le H3C à compter du 1er janvier.
- Les normes qui présideront à la conduite de la mission d'assurance sur les informations de durabilité seront co-construites dans le cadre d'une nouvelle commission paritaire où la profession sera justement représentée.
- Le nombre d'heures de formation nécessaires pour les commissaires aux comptes inscrits avant le 1er janvier 2026 est fixé à 90 heures, qui constitueront le socle de la délivrance d'un Visa Durabilité.
- Le principe du co-commissariat aux comptes pour les entités astreintes à publier des informations consolidées en matière de durabilité est rendu possible par l'ordonnance.
- Pour les premières désignations, un dispositif de transition permet l'alignement des mandats de certification des informations de durabilité sur les mandats de certification des comptes avec possibilité de désignation pour 3 exercices ou pour la durée restant à courir au titre de la mission de certification des comptes.
- Le terme de certification sera également utilisé dans le cadre de cette mission, marquant tout le poids que le législateur lui accorde en regard de la mission de certification des comptes.

Attractivité, ressources et compétences

Les 7 et 8 décembre 2023, les 34° Assises nationales des commissaires aux comptes se sont tenues à la Maison de la Mutualité, à Paris, sur le thème « attractivité, ressources et compétences », fil rouge de l'année écoulée.

En 2022, la profession de commissaire aux comptes avait réussi à se positionner à la juste mesure de son rôle sociétal et à faire entendre sa légitimité en tant que profession au carrefour du droit et de l'économie, et non en tant que profession du chiffre. La place accordée aux auditeurs par la directive européenne sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD) en était une illustration parfaite.

Ce message a été réaffirmé par le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Eric Dupond-Moretti, lors d'un discours prononcé le 7 décembre, jour de la publication au Journal Officiel de la République Française de l'ordonnance de transposition de la directive CSRD en droit Français.

La reconnaissance de cet ancrage sociétal de la profession est aussi le corollaire d'une attente forte de la part des acteurs économiques. Être en mesure d'y répondre impose à la profession de disposer dès aujourd'hui, et demain plus encore, de ressources et de compétences pointues dans des domaines de plus en plus variés et en pleine évolution. C'est pourquoi cette question était au cœur des 34° Assises nationales de la profession.

Lieu d'échange et de réflexion. la scène du théâtre de la Maison de la Mutualité a ainsi vu défiler Panavotis Pascot, comédien bien connu et partenaire de la CNCC avec le média Konbini en 2023. Fabien Galthié, sélectionneur du XV de France pour une lecon de management sur la création du collectif. Manuelle Malot, directrice du NewGen Talent Centre de l'EDHEC, mais aussi Patrick Martin, président du MEDEF, Lionel Touchais, Président de l'association des Masters CCA. Eric Lamarque. Président du réseau IAE France, Laurent Champaney, Président de la Conférence des Grandes Écoles, Lionel Escaffre, Commissaire aux Comptes, Professeur à l'Université d'Angers et Président de l'École Française de Formation à l'Audit (cf. page 19 pour en savoir plus).

Les deux journées des Assises, organisées autour de conférences plénières et 12 ateliers de formation, ont rassemblé plus de 1400 personnes, professionnels et parties prenantes de la profession, autour de ces trois questions.

Pour les 35^e Assises de la profession, la CNCC vous donne rendez-vous à Grenoble les **5 et 6 décembre 2024**, pour une édition sur le thème de l'intelligence artificielle.





portés par l'organisme de Formation de la CNCC





+1400

personnes, et un record de fréquentation pour les Assises





Notoriété et attractivité

de la profession

La question de l'attractivité reste un enjeu majeur de la profession et a donné lieu à de nombreuses initiatives en 2023. Les commissions Communication et Jeunes & Attractivité ont travaillé dans le cadre de réunions communes pour porter la production de nouveaux contenus susceptibles de toucher les étudiants de manière efficace et ludique.



Panayotis
Pascot pitche
le métier
d'auditeur légal



Es-tu (vraiment) digne de confiance?



Un partenariat remarqué

avec le comédien Panayotis Pascot

Parmi les succès de l'année, on peut notamment citer un partenariat particulièrement remarqué avec le comédien, auteur et humoriste Panayotis Pascot par l'intermédiaire du média Konbini. L'objectif du partenariat était de « pitcher » le métier d'auditeur légal aux jeunes. Résultat, la CNCC a fait le « buzz » avec plus de 2,1 millions de vues cumulées.



Es-tu (vraiment) digne de confiance ?

La CNCC a également investi une nouvelle fois le média Topito avec un quizz de référence « Es-tu (vraiment) digne de confiance ? » vu plus de 350 000 fois.





Lutter contre les clichés et montrer la diversité de la profession

Dans le même esprit que la campagne de notoriété de la profession, la CNCC a développé une vidéo, promue sur les réseaux sociaux vers la cible jeunes, destinée à rétablir la vérité sur 5 idées reçues qui collent au métier d'auditeur.





Kristell Dicharry
Membre du Bureau national,
Présidente des commissions
Communication
et Jeunes & Attractivité

L'attractivité reste un sujet essentiel pour notre profession dans son ensemble, associée de manière très concrète à des difficultés de recrutement dans nos cabinets, c'est pourquoi il s'agit d'un des piliers de l'action du Bureau depuis 2020 Toutes les actions qui s'intègrent dans cette campagne reconduite pour la troisième année consécutive reflètent nos valeurs, notre engagement pour être à la hauteur des attentes sociétales, et surtout l'énergie et l'envie que nous avons de partager notre passion pour le métier d'auditeur.









Dans les médias

En 2023 la CNCC a encore déployé un plan média complet pour promouvoir la profession, ses valeurs et son utilité.

Une nouvelle affiche déployée dans les gares et les aéroports, sur les sites des grands journaux économiques et dans les territoires dans le cadre d'un partenariat avec le Journal des sociétés.

Une nouvelle campagne d'affichage : Deviens auditeur légal !

- **200** affiches réparties dans **21** des plus grandes stations de métro entre janvier et février 2023.
- **600** affiches dans les rames de lignes de métro et de RER
- Plus de **73.5** millions de contacts visuels (estimation)
- 3 millions d'impressions sur une durée de 6 mois sur les réseaux sociaux
- Une campagne affichée à l'entrée de plus de **18** salons de l'étudiant à Paris et en région

Sur les réseaux sociaux

6 169 abonnés de plus sur l'année sur tous nos réseaux sociaux en 2023

4 736 944 de personnes touchées par nos publications





Obtenez votre CAFCAC

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

63h pour préparer les épreuves du CAFCAC

À partir d'un bac+5 Grade de Master



Plus d'infos sur : www.ecole-audit.fr





UNE INSTITUTION EN ACTION

Création de l'EFFA

réinventer la filière de l'audit

Projet phare de la mandature, l'École Française de Formation à l'Audit a été officiellement créée en juin 2023, en association avec l'ENOES, partenaire de longue date de la CNCC. En capitalisant sur le savoir-faire de l'ENOES, l'EFFA doit permettre à tous les talents, sur tout le territoire français, quel que soit leur cursus de formation initiale, d'acquérir les savoir-faire des métiers de l'audit et de valoriser leurs expertises au service d'une mission d'intérêt public.



Yannick Ollivier Président de la CNCC

Dans un contexte de transformation rapide des besoins de confiance au sein de l'économie, la profession doit dès aujourd'hui intégrer de nouveaux profils de jeunes diplômés et de professionnels expérimentés évoluant dans un spectre de compétences plus large. Ce contexte impacte directement la stratégie de recrutement des cabinets et nécessite de dessiner les contours de la filière de formation professionnelle de l'audit, et en particulier de l'audit légal.

La création de l'école répond à un triple objectif

- Renforcer l'attractivité du métier d'auditeur auprès de profils non issus des filières comptables traditionnelles, grâce à une offre de formation continue ouverte et diversifiée, adaptée à des profils de différents horizons académiques et professionnels.
- Se réapproprier une partie de la formation en audit afin d'adapter celle-ci aux nouveaux enjeux et aux nouvelles missions comme l'ESG, la durabilité, la cybersécurité etc,
- Accompagner les candidats, à travers un cursus de 3 ans pouvant être aligné sur le stage de commissariat aux comptes, vers l'obtention d'un DU d'audit en s'appuyant sur des relais régionaux.

Une école, trois cursus

- Master: obtention d'un Master Administration des Entreprises (MAE) en un an, grâce à un partenariat avec le réseau IAE France, pour les candidats ne disposant pas d'un grade Master, nécessaire pour accéder au CAFCAC.
- Diplôme Universitaire: formation de 240 heures réparties sur 3 ans (12 jours/an soit 84h/an) permettant aux candidats de se former à l'audit en vue de l'obtention d'un DU, avec des approfondissements possibles en management de la durabilité et en management de la DATA,
- CAFCAC : une préparation intensive au CAFCAC de 60 heures pour les candidats engagés dans ce cursus.

Deux premières promotions ont intégré l'EFFA à Paris dès septembre 2023

- Une 1^{ère} promotion de 8 candidats préparant un master « Management et administration des entreprises » en vue d'intégrer le cursus institutionnel,
- Une 2^{nde} promotion de 12 candidats préparant une formation à l'audit de 3 ans visant à l'obtention d'un diplôme universitaire d'Audit Légal (DU).

L'année 2024 est celle du développement de l'École Française de Formation à l'Audit avec l'ambition de former les auditeurs de demain, sur tout le territoire.







Nous garantissons un haut niveau d'exigence académique et universitaire associé à des formations pratiques et professionnalisantes en audit incluant la durabilité et l'intelligence artificielle le tout en ayant des modalités pédagogiques innovantes et adaptées à la vie des cabinets d'audit. 9

PME: la CNCC à la rencontre des dirigeants

La présence des commissaires aux comptes au sein du tissu économique des petites et moyennes entreprises est une garantie de sécurité et de transparence dont bénéficient les dirigeants, leurs parties prenantes, et l'économie dans son ensemble. À l'échelle des entreprises elles-mêmes, le choix de faire appel à un commissaire aux comptes est un gage de fiabilité, d'une gestion éclairée, avec un impact positif sur la performance.

En 2023, la commission Marché PE, qui s'intéresse plus particulièrement à l'audit volontaire dans les entités sous les seuils, a été à l'origine de nombreuses initiatives en lien avec d'autres commissions, les CRCC, et le service communication de la CNCC, avec un objectif fort de sensibilisation des entreprises et de l'écosystème entrepreneurial au sens large.

Participation aux salons Go Entrepreneurs et Impact PME

En participant à des événements clés du calendrier de l'écosystème entrepreneurial, la CNCC donne de la visibilité à la profession et contribue à sensibiliser les dirigeants et leurs parties prenantes à la valeur ajoutée de l'intervention du commissaire aux comptes. Ces événements sont également l'occasion de montrer la diversité des missions du commissaire aux comptes notamment en matière de durabilité.





La CNCC est ainsi allée à la rencontre des chefs d'entreprise à plusieurs reprises en 2023, en prenant la parole pour la première fois dans le cadre des salons Go Entrepreneurs à Paris à l'occasion de son 30° anniversaire, ainsi qu'à son édition décentralisée à Lyon. Elle a également participé pour la troisième fois à l'opération Impact PME, en partenariat avec BFM Business.

Par ces actions, la profession démontre sa capacité à s'adapter aux évolutions du marché, tout en restant fidèle à sa mission au service de la confiance et de la sécurité.

UNE INSTITUTION EN ACTION

Prise en compte de la RSE dans les PME

En lien avec le comité Durabilité de la CNCC, la commission Marché PE a initié des travaux en vue d'accompagner les professionnels dans la promotion des missions durabilité auprès des PME.



Fabrice Vidal Président de la commission Marché PE

L'élargissement des missions du commissaire aux comptes au périmètre de la durabilité constitue

un bouleversement pour la profession

Les PME, bien que non directement concernées, devraient être rapidement sollicitées par leurs parties prenantes (clients, fournisseurs, salariés, ...) pour fournir des informations de durabilité auditées par un commissaire aux comptes. En 2024, nous nous mobilisons pour que le plus grand nombre possible de commissaires aux comptes dans les PME soit prêt à relever ce défi et pour faire connaître nos missions dans ce domaine auprès du tissu économique local.

Lancement de The SmartList, la plateforme de référence des entités auditées

Le lancement de The SmartList, projet initié au moment de l'adoption de la loi Pacte en 2019, entre dans le périmètre des actions de la profession destinées à mieux valoriser les PME qui recourent volontairement aux services d'un commissaire aux comptes. En effet, la plateforme rassemble dans une base de données ouverte à tous l'ensemble des entreprises qui bénéficient de l'intervention d'un auditeur. Toutes les entreprises qui font volontairement certifier leurs comptes, ou font appel à un auditeur légal pour des missions d'attestation ou de diagnostic, peuvent compléter leur profil sur la plateforme et ainsi bénéficier de davantage de visibilité dans leur environnement.

The SmartList en un mot : faire du recours au commissaire aux comptes un label de confiance valorisable par les entreprises auprès de leurs parties prenantes.



3º édition du Baromètre de la CNCC

Une période de transition pour les entreprises, synonyme d'un fort besoin de réassurance et de confiance de leurs parties prenantes

Lancé en 2021 avec pour objectif d'analyser la réaction des dirigeants de petites entreprises face au relèvement des seuils introduit par la loi Pacte de 2019, cette 3e édition étendait le périmètre d'analyse à l'ensemble des mandats de la profession.

Le Baromètre s'appuie sur toutes les déclarations annuelles d'activité des commissaires aux comptes ainsi que sur une enquête menée auprès des professionnels à laquelle plus de 1 800 professionnels ont répondu en 2023. Parmi eux, 70% s'étaient déjà formés à la RSE ou envisageaient de le faire.

Dans sa communication autour des résultats du Baromètre, la CNCC soulignait à nouveau en 2023 le risque de fragilisation du segment des petites entreprises.





Toutes les facettes de la confiance

Au cœur des régions, les CRCC sont des actrices incontournables de la vie locale autant que de la vie de la profession, de son rayonnement et de son ancrage au plus près des besoins des acteurs économiques. Accompagnement des PME dans un environnement en constante mutation, sensibilisation à l'élargissement du champ d'action des commissaires aux comptes dans le domaine de la durabilité, création de contenus de communication et d'événements innovants au service de la notoriété et de l'attractivité de la profession : les CRCC ont déployé cette année encore une multitude d'actions destinées à renforcer les liens avec leurs parties prenantes, en voici quelques exemples.



L'audit du commissaire aux comptes, un élément de progrès, de modernité et de transparence pour les collectivités locales a été mis en avant par la CRCC Basse-Terre au cours des Assises sur les délais de paiement qui se sont déroulées lors du salon des maires les 23 et 24 juin.



La CRCC Dauphiné-Savoie a été partenaire platine du congrès Centre des Jeunes Dirigeants Rhône-Alpes, qui a eu lieu à Grenoble les 29 et 30 juin.

ESANCON-DIJON

190 étudiants ont participé aux 2 tournois de gestion organisés par la CRCC Besançon-Dijon, valorisant ainsi leurs compétences et encourageant l'initiative pour façonner ensemble l'avenir de l'audit avec une énergie inspirante. Les étudiants sont au cœur des actions de la CRCC et incarnent sa passion pour l'excellence.



La CRCC Est a organisé une matinée économique à destination des entreprises le 2 juin sur le thème « Boostez votre performance et votre attractivité grâce à la RSE » pour mettre en avant les enjeux et apports de la RSE à travers des témoignages de dirigeants.



La CRCC Aix-Bastia a organisé le 8 février un dîner-débat valorisant le rôle incontournable du commissaire aux comptes dans la prévention des difficultés et l'accompagnement des entreprises.



Un Conseil régional engagé au service des commissaires aux comptes alsaciens avec une première Université d'été écolabellisée : l'occasion de se retrouver en équipe sur scène après une journée dense passée à échanger dans un environnement résolument "vintage".



La CRCC Fort-de-France a surfé sur le mois européen de la cybersécurité, valorisant, par de nombreuses actions et prises de parole dans les médias (ex.: l'émission TV « Libre éco » de ViàATV du 19 octobre), le rôle primordial du commissaire aux comptes pour veiller à ce que les entreprises protègent efficacement leurs systèmes d'information. L'auditeur légal peut leur fournir une assurance indépendante sur l'efficacité de leurs mesures.



La CRCC Grande Aquitaine a créé une page web permettant aux professionnels d'accéder à l'ensemble de ses ressources sur le thème de la RSE. Les commissaires aux comptes peuvent profiter des webinaires, livres blancs et interviews de confrères pour s'inspirer et passer à l'action!





Grégory Mouy, président de la CRCC Hauts-de-France, est intervenu le 20 novembre lors du Salon TransFair, dédié à la transmission et à la reprise d'entreprise, sur le thème « Comment reprendre une entreprise à la barre du tribunal de commerce ? Démarches, enieux et opportunités ».

RCC LYON-RIOM



La CRCC Lyon-Riom a organisé en novembre le 1er colloque Croissance PME, en partenariat avec France Invest, pour sensibiliser les entreprises sur la question du renforcement de leurs fonds propres avec les fonds d'investissement.



« Mollo mollo sur le baby-foot! » ont été les maîtres-mots de la soirée organisée la veille de l'assemblée générale de la CRCC Montpellier-Nîmes, s'inscrivant dans la continuité de la campagne de communication nationale. Excellente ambiance et bonne humeur étaient au rendez-vous, dans un cadre magnifique pour préparer les travaux du lendemain.

RCC NORMANDIE

La CRCC Normandie a multiplé ses actions pour dynamiser la profession et son image. À ce titre, elle sponsorise Amina Zidani, boxeuse havraise, témoignant de l'excellence sportive normande, en vue des JO de Paris.

OUEST-ATLANTIQUE CAC

La CRCC Ouest-Atlantique a lancé cette année son podcast, "DédiCACes", proposant de découvrir la réalité du métier d'auditeur légal. À travers des anecdotes de terrain. les élus valorisent la diversité de leurs missions. L'auditeur légal y apparaît comme un partenaire précieux du chef d'entreprise.



La CRCC Paris a lancé « AuditParty », concours destiné aux étudiants en Master CCA et DSCG. L'objectif : expliquer ce qu'est un auditeur légal à sa grand-mère, en vidéo, en moins de 2 minutes! 4 équipes parmi 21 participantes ont été récompensées devant 400 étudiants!



l'événement annuel de la CRCC destiné aux professionnels, « Le Campus », afin de rappeler la capacité de résilience de la profession, la force de ses valeurs partagées et sa contribution renforcée dans la construction de la société de demain. I « When we all get the power, we all give the best... CAC is Life! »

Le 27 novembre, la CRCC Versailles et Centre a organisé une formation dédiée aux magistrats. Portant sur la présentation générale de la profession et de ses missions, elle était l'occasion de resserrer les liens historiques de la profession avec le monde judiciaire, au service de la justice économique.



La Dépêche Eco a reçu Laure Mulin,

présidente de la CRCC Toulouse, sur le plateau TV de ViàOccitanie. dans le cadre de son émission économique « Au cœur des entreprises ». L'occasion de faire le point sur la situation des PME régionales et d'expliquer comment les commissaires aux comptes soutiennent la transformation des entreprises, notamment par la certification des informations RSE.





Au plus près des **professionnels**

Une année intense, marquée par la conception

du Visa Durabilité CNCC

Pour CNCC Formation, organisme de formation de la CNCC, l'année 2023 restera dans les annales. Elle a en particulier été marquée, à la suite de la transposition de la directive CSRD en droit français. par la conception en un temps record du VISA DURABILITE CNCC.



des participants recommandent

nos formations





sessions de webinaires. avec des déclinaisons spécifiques pour la Réunion, la Guadeloupe, et la Martinique afin de favoriser l'accessibilité de la formation avec des horaires adaptés.



2023/2024



d'atteinte des objectifs par les participants

villes différentes pour la tenue

de nos formations

En moyenne

toute l'année sous différents formats : e-learning, présentiel, webinaire, classe virtuelle



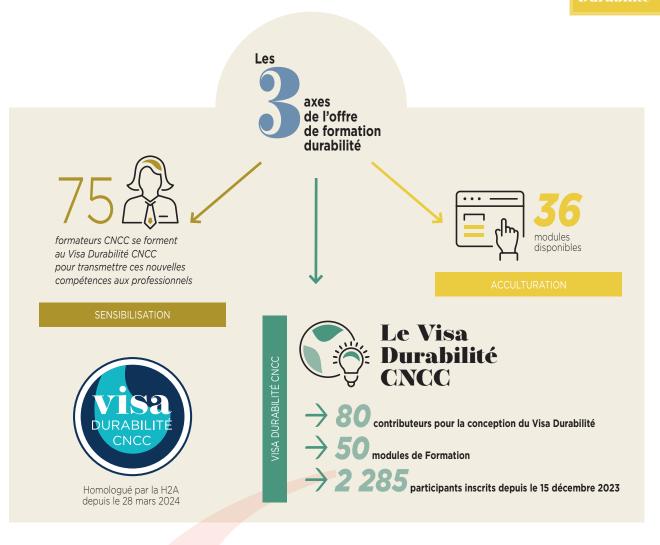
du comité qualité pédagogique en 2023



PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS

des commissions sectorielles et aux Assises de la CNCC :

- Journée Nationale des Associations, Fondations et Fonds de dotation, avec 364 participants
- Journée de l'Évaluation, avec 350 participants et 6 ateliers thématiques
- Webinaire d'actualité des Coopératives agricoles, avec 220 participants
- Production des 9 ateliers de formation proposés aux Assises nationales des commissaires aux comptes





André-Paul Bahuon Président de la commission Formation des professionnels

La CNCC embrasse d'innombrables projets au profit de la profession. CNCC Formation fourmille d'idées au bénéfice des professionnels.

En vue de l'entrée en vigueur de la directive CSRD, et afin de satisfaire à la « clause de grand-père » prévue pour permettre à tous les commissaires aux comptes inscrits auprès de la H2A avant le 31 décembre 2025 de devenir « auditeur de durabilité », CNCC Formation a déployé un dispositif de conception extraordinaire. C'est une équipe de près de 80 personnes qui a œuvré, en un temps record, en concertation avec le comité Durabilité de la CNCC, et en lien avec le régulateur.

Ce défi était une première dans la profession. Les concepteurs sont venus de tous horizons, de tous cabinets, et aussi des services techniques de notre Compagnie. Que tous ces contributeurs en soient remerciés.

CNCC Formation a poursuivi, par ailleurs, son action sur d'autres axes dont l'intelligence artificielle, le métavers, et des formations innovantes mises à la disposition des professionnels. De plus, nous avons renforcé le corps des formateurs, et amplifié leur formation en tous domaines. Enfin, le Comité Qualité Pédagogique, s'est mobilisé de manière inédite pour assurer l'ensemble de la production de formations de notre Institution.

Plus que jamais la formation des commissaires aux comptes c'est CNCC Formation, naturellement CAC!

Olivier Boucherie Contrôleur nationa du stage

La CSRD élargit le champ des possibles et rendra l'avenir plus durable.

Plus qu'une promesse, l'évolution significative des flux de candidats vers le CAFCAC est annoncée.



Etienne Latreille commission Formation initiale

Ouvrir les portes de la profession

L'année 2023 a été marquée par une modernisation des voies d'accès au certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes (CAFCAC), avec une modification des modalités d'accès au stage de commissaire aux comptes. Cette évolution vise à poursuivre le développement de l'attractivité du cursus pour faire du CAFCAC un réel choix d'orientation professionnelle.

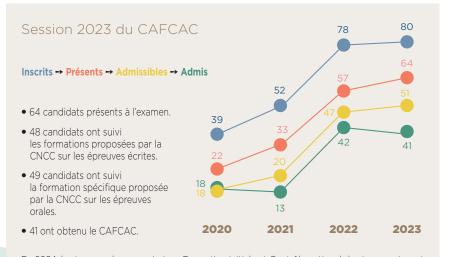
Comme annoncé par le Garde des sceaux, Eric Dupond-Moretti, lors des Assises nationales de la profession en 2022, un arrêté publié le 28 décembre 2023 a acté le projet de modernisation des modalités d'accès au stage de commissariat aux comptes via le certificat préparatoire aux fonctions de commissaire aux comptes (CPCAC).

Les modalités d'examen du CPCAC consisteront, dès la session 2024, en un entretien avec le jury prenant appui sur un dossier, dans lequel le candidat présentera ses motivations, ses compétences ainsi que son projet professionnel.

L'enjeu de cette évolution est notamment de faciliter l'accès à la profession de profils de plus en plus divers, issus de cursus universitaires, d'écoles d'ingénieurs ou d'écoles de commerce par exemple. Cette

évolution porte déjà ses fruits, avec près de 150 dossiers déposés depuis janvier 2024, contre une movenne annuelle inférieure à 50 les années précédentes.

Quant au CAFCAC, l'évolution principale concerne les critères d'admission, laquelle sera désormais prononcée sur la base de l'ensemble des notes obtenues aux épreuves écrites et orales.



En 2024, les travaux des commissions Formation initiale et Contrôle national du stage porteront en priorité sur les impacts de la transposition de la directive CSRD sur le cursus de formation.

Les modalités de contrôle



Contrôle simultané des procédures, d'un échantillon de mandats et suivi des constats issus des précédents contrôles. Contrôle proche des contrôles actuels.



Spot

Contrôle déclenché inopinément (hors programme de contrôle annuel établi en début d'année) et visant à contrôler un élément précis (un mandat, un point de procédure, un sujet d'actualité).



Contrôle des procédures de la ou des structure(s) d'exercice professionnel partageant des procédures communes. Tout ou partie des procédures peuvent être contrôlées sur un cycle de 6 ans.



Suivi des constats, recommandations et plans de remédiation issus des précédents contrôles, afin de s'assurer de leur remédiation complète et appropriée.



Contrôle d'un échantillon de mandats détenus par la structure d'exercice professionnel; le point d'entrée pouvant être le signataire, le mandat ou un thème particulier (ex: les GE, sociétés de financement).



Contrôle de la connaissance par un signataire de son portefeuille et des risques des mandats qu'il détient et, éventuellement, de certaines questions d'actualité réglementaire.

830 administrés par la CNCC

gérés directement par le H3C

286
contrôles par entretien

Une convention de délégation renouvelée

avec le régulateur et des orientations porteuses de quelques nouveautés

La délégation des contrôles non EIP a été renouvelée par arrêté du Garde des Sceaux du 19 mai 2023. Aucune modification majeure n'est à souligner dans cette nouvelle convention résultant d'une coordination entre le H3C et la CNCC.

En 2023, poursuite du dispositif de contrôle instauré en 2021...

Le dispositif de contrôle mis en place en 2021 à savoir, un contrôle adapté selon des modalités déjà définies (au nombre de 6), associées à une analyse des risques déterminée soit par les spécificités du commissaire aux comptes soit par la nature du ou des mandat(s) qu'il détient, se poursuit avec la mise en œuvre du programme 2023.

Quelques adaptations et nouveautés étaient toutefois à noter dans les orientations 2023 :

- · Concernant les modalités du contrôle :
- Contrôle des procédures : ajout des procédures d'acceptation et de poursuite des mandats, de l'analyse de l'appartenance à un réseau et du dispositif de contrôle interne.
- Contrôle des mandats : suppression des contrôles thématiques (NEP 100, 600 et 702); ajout de l'acceptation ou poursuite de la mission, adéquation des heures consacrées à l'audit, respect de la démarche d'audit (NEP 315 et NEP 330) et correcte application de l'audit des comptes consolidés (NEP 600).
- Concernant la sélection des mandats prioritaires :
- Ajout de certains mandats prioritaires (établissements publics nationaux, AGP, entités du secteur de l'immobilier, entreprises en difficulté ou en irrégularité identifiées par les informations déclarées par le commissaire aux comptes).
- Suppression des partis politiques.

Enfin, **le contrôle par entretien**, principalement destiné à des cabinets de catégories A (1 à 5 mandats) et B (6 à 20 mandats) ne comprenant qu'un seul signataire se trouve, pour cette nouvelle année de contrôle, renforcé puisque le H3C a programmé 286 cabinets selon cette modalité de contrôle contre 80 en 2022!





Avec le renouvellement de la convention, signée le 19 mai 2023, le H3C réaffirme sa confiance auprès de nos instances et de tous les acteurs du contrôle d'activité.

AU PLUS PRÈS DES **PROFESSIONNELS**

Le Comité de Gestion des Risques Professionnels

fête ses 50 ans



En 2023, le CGRP a fêté ses 50 ans, un anniversaire célébré avec tous les acteurs qui ont marqué ses travaux depuis de nombreuses années. Près de 70 invités dont les dirigeants du H3C, ceux de la CNCC, nombre d'anciens présidents de la CNCC et autres invités de renom ont répondu présents à l'invitation. Cette soirée était l'occasion de dresser un bilan à l'image de celui de l'année 2023 : riche de nombreuses et diverses actions au service de toute la profession.

Contrats d'assurance professionnelle

Pour le comité de Gestion des risques professionnels (CGRP), l'année 2023 a été marquée par la mise en place de nouvelles dispositions des contrats d'assurance professionnelle avec une augmentation sensible des couvertures en matière de RCP et en matière de couverture des frais et honoraires de défense pénale, avec une revue des garanties en matière de défenses diverses, et ce, avec un gel sur 5 ans des primes (jusqu'en 2027, avec des clauses de revoyure dites de « bonne foi »).

Votre responsabilité
professionnelle
(disciplinaire, civile, pénale
ou administrative)
risque d'être mise en cause
ou est effectivement
recherchée ?



CNCC ASSISTANCE, son réseau de référents (un par CRCC) et sa coordination nationale sont là pour :

VOUS ÉCOUTER
VOUS CONSEILLER
VOUS ORIENTER

Dispositif proposé par le Comité de gestion des risques professionnels.

Responsabilité professionnelle

En 2023, le CGRP a organisé 3 réunions plénières (en avril, juillet et novembre) destinées à prendre connaissance des nouvelles procédures significatives de mises en cause de responsabilité professionnelle, et suivre les évolutions de procédures anciennes. Ces réunions rassemblent jusqu'à 40 personnes : représentants de la CNCC, élus et permanents de son service juridique, consultants spécialisés, membres élus du CGRP, avocats spécialisés, représentants de l'assureur, courtier, le professeur Philippe Merle, agrégé des Facultés de droit, professeur émérite de l'Université Paris II Panthéon-Assas, invités, etc. Près de 60 réunions ponctuelles des membres du comité se sont tenues pour assurer l'avancement des divers travaux et projets pilotés par le CGRP.

Les objectifs du CGRP

- Garantir l'assurabilité de la profession.
- Maîtriser la sinistralité de la profession : analyser, anticiper, gérer les risques.
- Accompagner les professionnels dont la responsabilité est recherchée, à travers des actions d'information, de sensibilisation et de soutien.

CNCC Assistance

CNCC Assistance, efficacement dirigée par Angel Bricola, Gilles Hengoat et Jean-Bernard Cappelier a connu, en 2023, une activité soutenue avec environ 40 sollicitations des référents du réseau, selon une fréquence mensuelle comparable à celle des années passées, sur tous les aspects de la responsabilité professionnelle.

Dans la majorité des cas de mise en cause, avérée ou potentielle, les référents ont orienté les professionnels concernés vers le courtier en assurances, qui a procédé, le cas échéant, à l'organisation des moyens de défense. Dans certaines situations, le soutien psychologique a été mis en œuvre et assuré très efficacement grâce à l'intervention de l'APESA, association avec laquelle la CNCC a poursuivi son partenariat.

Lors d'une réunion qui s'est tenue en octobre 2023, les référents ont eu l'occasion de partager leurs expériences et de s'approprier un certain nombre de points d'attention, déterminants dans leur démarche d'écoute et d'orientation des commissaires aux comptes dont la responsabilité est recherchée.

Formation

En relation avec CNCC formation, le CGRP a organisé un cycle de 5 webinaires destiné à informer les professionnels sur les risques liés aux mises en cause de la responsabilité professionnelle, et ce, pour les anticiper, les éviter et les gérer. Ces webinaires ont été animés par des avocats spécialisés dans la défense de la profession, le courtier Gaëtan Le Cornec (SophiAssur) et par Jean-Marie Ferrando le président du CGRP. Ce cycle de webinaires, qui a connu un franc succès, sera reproduit sur 2024.



Systèmes d'information :

renforcer l'efficacité de la CNCC au service des professionnels



Dans un souci d'amélioration constante de la mise en œuvre de sa stratégie au service des professionnels, la CNCC s'est dotée d'un nouveau Schéma Directeur des Systèmes d'Information, définissant les orientations stratégiques et les actions opérationnelles pour les trois prochaines années.

Ce schéma directeur s'articule autour de trois axes principaux :

AXE 1 Renforcer la performance et la sécurité, en optimisant l'architecture, l'hébergement, la maintenance et la protection du système d'Information

AXE 2 Faciliter le quotidien des CAC et des CRCC notamment pour faciliter l'accès aux déclarations (mandats, formation, ...)

AXE 3 Accroître la visibilité et l'animation de l'offre numérique, en renforçant la communication, la promotion, la modération et l'évaluation.

Le schéma directeur a été validé par le conseil national du 5 octobre 2023, après une large consultation des élus et des permanents.

Des premières réalisations à saluer

Depuis son lancement sous l'égide du Comité de Pilotage des Systèmes d'Information, et en relation étroite avec les différentes commissions et services de la Compagnie, plusieurs actions ont déjà été menées à terme. Les résultats obtenus témoignent de l'efficacité de la nouvelle dynamique impulsée et de la capacité d'innovation de la CNCC. Parmi ces réalisations, on peut notamment citer :



- La refonte du design et de l'ergonomie du site public cncc.fr, pour le rendre plus moderne, attractif et intuitif.
- La création de nouveaux services, tels que "Ma Cncc", espace réservé aux professionnels, conçu pour donner une meilleure visibilité et un accès rapide à toute l'offre de services numériques de la CNCC.



 La livraison d'une nouvelle version de Sidoni, la plateforme documentaire de la profession.
 Plus intuitive, elle permet de retrouver plus facilement les outils métiers offerts par la Compagnie.

Depuis l'ouverture de Sidoni V2, le 13 février 2024, déjà plus de 19 000 visites, 36 000 recherches et 8 000 téléchargements pour consulter la documentation technique éditée par la Compagnie.

travaux de la **Profession**

Tous ces outils n'ont de sens que si nous les utilisons pour réaffirmer notre utilité, pour

embarquer et motiver nos collaborateurs,

au service d'une vision de notre profession en phase avec les enjeux d'aujourd'hui et de demain.



Simon Lubais
Président de la commission
Développement

Ressources et compétences au cœur des travaux

au cœur des travaux de la commission Développement

La commission Développement a pour mission de proposer des outils destinés à soutenir le développement des missions des commissaires aux comptes et leur visibilité sur le marché de la confiance, ainsi que le développement des cabinets d'audit dans la perspective de la réalisation de ces missions. Cette année, un des axes de travail principaux de la commission était la recherche de solutions pour pallier le manque de ressources et de compétences des cabinets, véritable frein au développement de l'offre de missions.

Un partenariat avec Malt pour favoriser l'accès aux compétences

La CNCC a noué un partenariat avec la plateforme MALT, spécialiste de la mise en relation entre experts freelances et entreprises. Ce partenariat permet aux cabinets de commissariat aux comptes de trouver facilement les ressources et les compétences dont ils ont besoin pour accepter ou développer de nouvelles missions.



Vidéo Malt

Le partenariat MALT - CNCC permet aux professionnels de bénéficier d'une offre de service sur mesure, avec une plateforme dédiée aux commissaires aux comptes, un accompagnement personnalisé, et des documents contractuels adaptés aux spécificités de la profession.

Une nouvelle version du guide d'entretien avec le chef d'entreprise

La commission a actualisé son guide d'entretien avec le chef d'entreprise, un outil indispensable pour le commissaire aux comptes.

Ce guide permet d'aborder avec les dirigeants, de manière méthodique, la question des risques conjoncturels auxquels l'entreprise est exposée, ainsi que les défis structurels auxquels elle doit se préparer, au premier rang desquels la durabilité et l'accélération technologique numérique.

Le guide est un soutien pour identifier avec pertinence les attentes des dirigeants d'entreprise et évaluer leur maturité sur les grands défis mentionnés, et pour proposer en regard des missions contractuelles d'attestations ou de diagnostics adaptées.

Une série de webinaires sur les entreprises en difficulté

Sur le dernier trimestre 2023, c'est une série de quatre webinaires sur le thème des entreprises en difficulté qui a été proposée, librement accessibles à tous les professionnels en e-learning.

Ces webinaires présentent les différents dispositifs permettant aux commissaires aux comptes d'identifier les bons acteurs de la prévention et de l'accompagnement des difficultés pour orienter de manière plus pertinente les chefs d'entreprise.

Les outils CNCC

Retrouvez les outils proposés par la CNCC

- Développement du cabinet
- Ressources
- Mission de contrôle légal
- · Missions contractuelles

Cette plaquette valorise l'offre de services de la CNCC et facilite l'accès aux outils développés par les commissions de la CNCC, dont la commission Développement.

Accompagner la transformation digitale

des cabinets

2023 aura une fois de plus rimé avec le déploiement de nouveautés numériques développées pour les commissaires aux comptes et leurs collaborateurs. Ce sont trois nouveaux outils qui viennent compléter la large gamme de services proposée par la CNCC.

L'audit du système informatique au centre de la 2º édition de la Journée Confiance Numérique

Le commissaire aux comptes intègre le système informatique tout au long de son audit. La commission Prospectives et Innovation a présenté une série de fiches méthodologiques et d'outils sur la prise de connaissance de l'environnement informatique lors de la 2^e édition de la Journée Confiance Numérique. le 15 février 2023. Elles sont accessibles gratuitement à tous les professionnels sur la base documentaire SIDONI. La journée a permis d'échanger sur la place du commissaire aux comptes dans les dispositifs de cyber vigilance.





Lancement de thesmartlist.fr

Lancée en juin 2023 par la CNCC. The SmartList est la nouvelle plateforme de référence de toutes les entités (entreprises, associations, etc.). engagées dans une démarche de transparence avec un commissaire aux comptes à leurs côtés. Toutes les entités dont les comptes sont certifiés sont référencées sur le site. mais pas seulement. La plateforme valorise aussi les entités qui ont bénéficié de missions ciblées de diagnostic ou d'attestation.



The Smart List



Pist'AUDIT permet d'effectuer un diagnostic sur l'efficacité du contrôle interne relatif aux processus achats et ventes contribuant à la piste d'audit fiable. L'outil permet ainsi d'évaluer le degré de maturité de l'entité sur l'établissement d'une piste d'audit fiable, de cartographier efficacement les processus et de soutenir la production d'un rapport de diagnostic.



Nathalie Malicet Présidente de la commission Prospectives et Innovation

Au plus près des évolutions technologiques, la CPI a continué de produire des outils pour les commissaires aux comptes, mais a également avancé dans ses travaux portant sur l'intelligence artificielle, la datavisualisation et le dossier numérique d'audit. 🤊

202 cabinets 725 signataire 2167 mandats EIP

2023 Année de la transposition de la CSRD

Le Département EIP s'appuie sur ses principaux comités que sont l'Exécutif EIP, le comité Audit EIP et le comité Comptable EIP ainsi que sur les commissions Banques et Assurances, afin de traiter des problématiques liées aux missions de contrôle des comptes dans les entités d'intérêt public.

Exécutif EIP

Sur l'année 2023. l'Exécutif EIP a travaillé aux débats entourant la transposition de la directive CSRD et à l'analyse des dispositions issues de l'ordonnance de transposition visant les commissaires aux comptes. Il a également suivi la contribution des grandes firmes à la conception des modules de formation du « Visa durabilité ». Il a également mis en place un groupe de réflexion « Work effort CSRD » afin que les firmes autour de la table réfléchissent au nombre d'heures qui sera nécessaire aux professionnels pour faire un travail de qualité dans le cadre des missions d'assurance limitée sur les reportings de durabilité, harmonisent leurs approches et soient en capacité d'échanger avec l'AFEP, très demandeuse en la matière.

Les échanges avec les instituts anglais (ICAEW) et allemand (IDW) sur des sujets d'actualité tels que la transposition de la directive CSRD et leur réforme en cours (White paper, Loi Wirecard) se sont poursuivis. Des échanges réguliers avec la DG Fisma à la Commission européenne ont été initiés cette année.

L'Exécutif EIP s'est également intéressé de façon plus ponctuelle aux obligations de tagging des annexes des comptes selon le format « ESEF » ainsi qu'à la problématique de la décote d'incessibilité dans le cadre des plans d'épargne salariés.

Il y a une **grande marche à franchir** pour passer de la DPEF au reporting financier! C'est nouveau pour nous tous, entreprises et auditeurs! À ce stade, sans recul, il est

difficile de réaliser des benchmarks et d'établir de la doctrine! Nous allons devoir tous apprendre en marchant dans une démarche de progrès!

Jean-Paul Thill
Président du département EIP

Forums EIP

Le Département EIP a organisé deux Forums EIP en 2023. Ces Forums sont l'occasion de présenter les actualités et informations techniques des comités Audit et Comptable EIP, du comité Durabilité, de l'AMF et du H3C. Le Forum de juin comportait une séquence spéciale portant sur le plan stratégique de l'ANC, axé sur l'ESG, présenté par Robert Ophèle, président de l'ANC.

Comité Audit EIP

En 2023, les travaux du comité Audit EIP ont abouti à la publication d'un communiqué sur les diligences du commissaire aux comptes relatives au macro-balisage des notes annexes des comptes consolidés IFRS selon le « règlement ESEF ». Le comité s'est intéressé également aux principales dispositions visant les commissaires aux comptes dans le cadre de la transposition de la directive CSRD en France, aux nouveautés 2023 en matière de taxonomie environnementale et aux travaux du commissaire aux comptes sur les informations présentées dans les déclarations de performance extra-financière. Le comité a également procédé à la mise à jour de la lettre de mission EIP, des lettres d'affirmation Comptes annuels et Comptes consolidés IFRS (semestriels et annuels) et de l'exemple de rapport complémentaire au comité d'audit.

Malheureusement, l'«expectation gap» entre ce que les utilisateurs des états financiers veulent pour ces rapports extra-financiers et ce que les entreprises peuvent faire ne fera que grandir. Aujourd'hui, les entreprises n'ont pas forcément les moyens humains, les moyens informatiques ou le contrôle interne appropriés

pour fournir toutes les informations qui leur sont demandées.



Conformément à sa mission, le comité s'est efforcé d'identifier les problématiques d'actualité comptable et d'y apporter des réponses au service de la profession en lien avec toutes les parties prenantes.

Pierre Phan Van Phi Président du comité Comptable EIP

Comité Comptable EIP

En 2023, les travaux techniques du comité comptable ont notamment porté sur les conséquences du retrait en septembre 2022 par l'ANC des communiqués CNC concernant la décote d'incessibilité dans le cadre des plans d'actions salariés, les difficultés liées à la comptabilisation des contrats d'approvisionnement en énergie renouvelable (Power Purchase Agreements / Virtual Power Purchase Agreements / Garanties d'origine), la prise en compte des risques climatiques dans les états financiers avec le démarrage des travaux d'un nouveau groupe de travail dédié, les conséquences de la réforme des retraites et la traduction comptable des décisions de la Cour de cassation de septembre 2023 sur les congés payés ainsi que les problématiques comptables soulevées par la mise en œuvre de la norme IFRS 17 sur la comptabilisation des contrats d'assurances.

Prise en compte des enjeux de durabilité

et contexte inflationniste au centre des réflexions sur la pratique de l'évaluation

La commission Évaluation réunit des professionnels ayant l'expérience de cette « discipline » clé dans le pilotage de l'entreprise, désormais indispensable à l'exercice du commissaire aux comptes. Le rôle de la commission est de faire valoir le regard et l'expertise de la profession sur ce sujet et d'entretenir le dialogue avec les autres acteurs pertinents du domaine : experts-comptables, avocats, notaires, etc. Elle a également pour objectif de mieux faire connaître l'évaluation à l'ensemble des commissaires aux comptes, un enjeu d'autant plus important au regard du rôle croissant qu'elle joue dans toutes leurs missions.

En 2023, les travaux de la commission se sont poursuivis, intégrant notamment la réflexion sur la prise en compte des enjeux RSE, et en particulier des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la pratique de l'évaluation.

Déjà évoqué en 2022 dans le cadre de la 10° édition de la Journée de l'Évaluation, les enjeux de durabilité sont aujourd'hui un axe de travail incontournable depuis l'entrée en vigueur de la directive CSRD.

Autre thème fort de l'année 2023, la prise en compte du contexte inflationniste qui touche l'Europe depuis la fin de la crise COVID, renforcé par le conflit ukrainien, avec un impact fort sur les travaux des évaluateurs.

Au-delà des enjeux d'actualité et de la prise en compte de leur impact, les membres de la commission travaillent également à la mise à jour de documents de référence, tel que le guide professionnel de la CNCC sur le commissariat aux apports et à la fusion.



Olivier Salustro Président de la commission Évaluation

La Journée de l'Évaluation est un rendez-vous incontournable du calendrier de la CNCC. Après un 10° anniversaire réussi en 2022. **la 11° édition s'est**

illustrée par son rayonnement international

et son ouverture vers d'autres professionnels que les commissaires aux comptes, notamment dans le secteur de l'immobilier. La Compagnie et le Conseil de l'Ordre, qui coorganisent la journée, ont su démontrer la capacité des institutions françaises à être force de proposition et parties prenantes au débat au niveau international.

Une 11° édition de la Journée de l'évaluation au rayonnement international

La CNCC et le CNOEC ont organisé la 11e édition de ce rendezvous incontournable du calendrier institutionnel en parallèle de la tenue de l'assemblée générale de l'International Valuation Standards Council (IVSC), que les deux institutions accueillaient à Paris. La journée a été clôturée par l'adhésion officielle du CNOEC et de la CNCC à l'IVSC, en présence des participants de la journée et des membres de l'IVSC venus de tous les continents.



Répondre aux questions

des commissaires aux comptes sur l'application du droit

La commission des Études juridiques a pour rôle principal de répondre aux questions qui lui sont posées par des commissaires aux comptes et groupes de travail de la CNCC. Elle s'y attache avec l'appui du professeur Philippe MERLE, agrégé des Facultés de droit, professeur émérite de l'Université Paris II Panthéon-Assas.

En 2023, nombre de questions ont porté sur des thèmes récurrents, tels que le secret professionnel du commissaire aux comptes, l'obligation d'établir des comptes consolidés et l'application du dispositif « petits groupes ». Sur ce dernier thème, l'année a été marquée par les travaux autour d'une nouvelle version, la quatrième, de la Foire aux questions relative à l'application de la loi Pacte, publiée en janvier 2024. Enrichie de 20 nouvelles questions/ réponses issues de la doctrine récente de la Commission, cette ultime version répond à de nombreuses situations rencontrées par les commissaires aux comptes, qui peuvent ainsi trouver la solution parmi les 62 réponses apportées sans recourir à une saisine de la Commission.

De nouvelles problématiques ont été présentées à la Commission, par exemple l'obligation du commissaire aux comptes à l'égard du procureur de la République lorsqu'il a connaissance de faits délictueux dans le cadre de l'accomplissement de sa mission au sein d'un « petit groupe », ou encore une demande de précisions sur la dotation à la réserve légale des sociétés commerciales lors d'une distribution de dividende.

L'actualité des textes législatifs et réglementaires a conduit la Commission à élaborer une doctrine sur des questions inédites notamment concernant d'une part, le nouveau régime de régularisation applicable aux SARL et SAS lorsque

les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social, et, d'autre part, le nouveau régime de l'entreprise individuelle « assimilée » à l'EURL.

La Commission a également dû se saisir de situations relatives à l'incidence dans le cadre d'un litige prudhommal, d'une certification des comptes sans réserve, l'annulation en appel de la décision de relèvement de ses fonctions d'un cocommissaire aux comptes ainsi que d'interrogations relatives aux notions de « propriétaire » et « d'interposition de personne » dans le cadre de la procédure applicable aux conventions réglementées.



Patrice Dang Président de la commission des Études juridiques

L'actualité de la Commission a été marquée par la finalisation de l'ultime version de la Foire aux questions relative à la loi Pacte. Pour les mois à venir, nos travaux prendront une nouvelle coloration «verte» avec les questions qui naissent sur les obligations ou conséquences juridiques résultant de la transposition de la directive dite « CSRD » en droit français. La Commission est prête! »

Mettre les travaux sur la doctrine comptable au service des problématiques

de terrain des professionnels

La commission des études comptables apporte son expertise au service des confrères sur les questions posées, tant pour l'établissement des comptes annuels que des comptes consolidés et dans les différents secteurs d'activité.

Elle est notamment saisie de nombreuses questions relatives au secteur associatif qu'elle traite en partenariat avec la commission Associations et Fondations de la CNCC

De manière notable cette année, la commission a proposé des recommandations sur les traitements comptables des principales aides mises en place par les pouvoirs publics en faveur des entreprises afin de les aider à faire face à l'augmentation de leurs coûts d'énergie et d'éviter les arrêts de production, en fonction des caractéristiques propres à chaque dispositif.

Jean-Charles Boucher, Président de la commission des Études comptables, a animé 8 conférences sur l'actualité comptable, notamment lors des universités d'été organisées par les régions ainsi que lors des Assises pour partager les nouveautés comptables, les travaux et les réflexions de la commission dans les territoires, au plus près du terrain.



Jean-Charles Boucher Président de la commission des Études comptables

Les travaux fournis par l'ensemble des membres de notre commission sont un outil essentiel tant pour les auditeurs que pour les préparateurs de comptes, car ils permettent de donner un cadre de référence commun. garantir la fiabilité des informations financières, aider à la prise de décisions éclairées et assurer le respect des obligations légales et fiscales. En maîtrisant les textes comptables. les professionnels peuvent contribuer de manière significative à la gestion financière efficace et transparente des entreprises. surtout à l'heure actuelle dans un contexte de crise économique et géopolitique.

Des nouvelles de l'Autorité des Normes Comptables

La commission a poursuivi activement en 2023 sa contribution à plusieurs groupes de travail de l'ANC. L'actualité de l'Autorité a notamment été marquée par la révision des règles sur le traitement comptable applicable aux solutions informatiques et la publication en novembre du règlement n°2023-05 relatif à la comptabilisation des solutions informatiques qui entre en vigueur au 1er janvier 2024. Cette révision fait suite à plusieurs décisions de l'IFRS IC relatives au traitement comptable des contrats SaaS et des coûts de configuration et de personnalisation liés.



nouvelle note d'information



Isabelle Tracq-Sengeissen, Présidente du comité des Normes professionnelles

Le comité des Normes professionnelles poursuit sa mission d'intérêt général au service de la profession en publiant de la doctrine professionnelle dans tous les secteurs et pour toutes les missions ou prestations qui intéressent la profession.

Une année sous le signe de la durabilité

Le comité des Normes professionnelles (CNP) poursuit sa mission d'élaboration de doctrine à l'attention des commissaires aux comptes.

Ainsi, des sujets de fond comme la communication des irrégularités, les audits entrant dans le cadre des services autres que la certification des comptes dits « contractuels », ou encore la question des moyens permettant la validation de certaines assertions relatives au chiffre d'affaires ont fait l'objet de publications. Le CNP accompagne aussi, dans le cadre de cette mission, les commissions sectorielles dans l'élaboration de doctrine spécifique, par exemple dans le cadre de la loi EGAlim, ou encore des nouvelles réglementations qui s'appliquent aux EHPAD. Enfin, le CNP poursuit ses travaux sur les sujets liés à la durabilité avec la réponse à la question relative aux diligences du commissaire aux comptes sur les résolutions climatiques proposées aux assemblées générales, ou la question de la mission dans le cadre d'émission d'« Obligations liées au Développement Durable ».

La Présidente du CNP, Isabelle Tracq-Sengeissen, a également participé au groupe de travail H3C-CSRD qui a permis la publication de l'avis technique portant sur la mission d'assurance limitée sur l'information en matière de durabilité. Elle a permis, avec les autres membres représentant la CNCC, de faire entendre la voix de la profession dans la première élaboration de doctrine pour cette nouvelle mission. Les travaux se poursuivront en 2024 au sein du groupe de travail H2A-CSRD afin de publier un modèle de rapport d'assurance limitée et de mettre à jour l'avis technique compte tenu de la publication des textes de transposition de la CSRD.

Participation aux travaux de la Commission Paritaire

Les travaux de la Commission Paritaire CNCC-H3C chargée d'élaborer les projets de normes ont porté, en 2023, sur la finalisation des normes de déontologie (publiées au JO le 22 mars 2023) et la mise à jour des normes d'exercice professionnel du fait de l'évolution des textes légaux et réglementaires (publiée au JO le 27 juillet 2023). La commission paritaire a également travaillé sur la révision de la NEP 315 - Connaissance de l'entité et de son environnement et évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes - et la révision de la NEP 330 - Procédures d'audit mises en œuvre par le commissaire aux comptes à l'issue de son évaluation des risques. Une commission de normalisation, qui prendra la suite en 2024 de la commission paritaire, poursuivra les travaux.

Mesurer les conséquences des nouvelles normes

des nouvelles normes sur l'acceptation des missions

La commission d'Ethique professionnelle s'est attachée à analyser les conséquences pratiques des normes de déontologie sur l'acceptation de missions ou prestations dans le cadre des réponses aux questions des confrères.



Elle a également, au travers de trois groupes de travail constitués en son sein, travaillé à l'amélioration et/ou à l'élaboration des outils suivants :

- la mise à jour de sa FAQ Éthique pour les commissaires aux comptes exerçant des mandats auprès des entités non EIP et la création d'une FAQ Éthique pour les commissaires aux comptes exerçant des mandats auprès d'entités EIP,
- la mise à jour des questionnaires d'acceptation de prestations,
- la création d'un outil sur l'exercice de missions concomitantes à celles de commissaire aux apports ou à la fusion,
- la création d'un outil relatif à la mise en œuvre pratique de l'approche risques et sauvegardes comprenant des exemples d'analyse de l'efficacité des mesures de sauvegarde en fonction des faits et circonstances et de la nature du risque identifié.

Lors des Assises 2023 de la CNCC, l'atelier relatif à la déontologie, animé par Isabelle Sapet, Virginie Guilpain et Patrick Iweins, membres de la commission d'Ethique professionnelle, a permis de détailler auprès des commissaires aux comptes la démarche dite « risques/sauvegardes » de façon pratique en s'appuyant sur des exemples concrets.



Isabelle SapetPrésidente de la commission d'Éthique professionnelle

Cette année a été plus calme en matière d'actualité déontologique mais c'est peut-être le calme avant la tempête. Je suis sûre que la CSRD et l'IA vont apporter leur lot de questions déontologiques. La commission d'Ethique professionnelle est prête à relever le défi pour aider les commissaires aux comptes à naviguer dans ce nouvel environnement en toute sécurité

Les commissaires aux comptes,

acteurs clés auprès des associations, fondations et fonds de dotation

Les commissaires aux comptes représentent le premier corps de contrôle externe des associations, fondations et fonds de dotation en France avec plus de 30 000 mandats de commissariat aux comptes dans ce secteur.

Contribuer à la bonne application de la réglementation

La commission Associations et Fondations, qui rassemble plus de 77 membres au sein de ses différents groupes de travail, entretient et développe des relations avec une grande variété d'interlocuteurs institutionnels afin de collaborer sur l'application de la réglementation à laquelle sont soumises les entités du secteur. Parmi eux on peut citer le Délégué ministériel à l'Économie Sociale et Solidaire, la Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques (DLPAJ), la Direction des Affaires Juridiques (DAJ), le Bureau des associations et fondations, le Bureau central des cultes, la Direction de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA), la Cour des comptes, l'Agence Française Anticorruption (AFA) et France compétences.

La commission a ainsi contribué à l'élaboration du guide « L'appel à la générosité du public (AGP) - Notions et procédure » de la DJEPVA, publié en janvier 2023.

Elle a également participé à un groupe de travail de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) pour la mise à jour du règlement ANC n° 2019-03 relatif aux comptes annuels des organismes paritaires de la formation professionnelle et de France Compétences.

Répondre au besoin d'information et de formation des confrères

Les 77 membres des divers groupes de travail de la commission (Appel à la générosité du public, Clubs Sportifs, Doctrine comptable, ESSMS, Organismes de formation, Centres de formation d'apprentis (CFA), Opérateurs de compétences (OPCO), Secteur cultuel, etc.) ont poursuivi leurs travaux au service des professionnels. Outre la publication de communiqué et d'avis techniques, la commission a organisé deux événements majeurs en 2023:

- la journée nationale annuelle des associations, fondations et fonds de dotation,
- une table ronde sur le thème "Associations gestionnaires de lieux de culte: application de la loi confortant le respect des principes de la République". Cette table ronde est accessible librement sur la chaîne Viméo de la CNCC.



Journée Nationale des Associations, Fondations et Fonds de dotation du 31/01/2023



François Jégard
Président de la commission
Associations & Fondations

Les commissaires aux comptes jouent, dans le secteur de l'ESS, leur rôle de tiers de confiance, tant vis-à-vis des dirigeants d'associations ou de fondations pour les aider à maîtriser la réglementation souvent complexe applicable à leurs entités, que vis-à-vis des régulateurs pour donner aux cadres juridiques publiés le pragmatisme nécessaire à leur bonne application.

LES TRAVAUX DE LA PROFESSION

Une nouvelle commission

pour suivre une actualité soutenue

Pour accompagner les commissaires aux comptes sur les enjeux de la profession dans le secteur public, une commission ad hoc a été instituée, présidée par Bruno Gérard et vice présidée par Patrick Auméras. Elle a vocation à fédérer l'ensemble des actions et initiatives conduites dans les différents segments du secteur public, en particulier les organismes de logement social, les établissements publics nationaux, les universités, les hôpitaux, les collectivités territoriales et les entreprises publiques locales.

Le rôle de cette commission est de renforcer la présence et de promouvoir les missions du commissaire aux comptes au sein du secteur public, tout en assurant un dialogue continu avec les acteurs institutionnels et toutes les parties prenantes. Elle a l'ambition de faire émerger, autour de nos professionnels, des initiatives visant à consolider le rôle du commissaire aux comptes au service de l'intérêt général et de la transparence des affaires publiques.

Secteur public et durabilité

Au niveau international les initiatives ont commencé à émerger en 2023 pour structurer et homogénéiser le reporting extra financier relatif à la durabilité (sustainability) dans le secteur public. Notamment, l'IPSAS Board s'est organisé pour travailler en parallèle sur les sujets de normalisation comptable et de

durabilité. Une première norme est en cours d'élaboration sur le changement climatique. En France, bien qu'en dehors du champ de la directive CSRD, les entités du secteur public s'engagent dans une démarche de développement durable. La mise en place du budget vert dès 2017, le Pacte vert qui peut servir de tremplin à des activités publiques et plus récemment le plan national pour des achats durables (2022-2025) visent à accélérer le changement des pratiques notamment dans le domaine de la commande publique. Au-delà des obligations règlementaires de nombreuses initiatives « terrain » voient le jour, notamment dans les collectivités territoriales et les hôpitaux.

Le Conseil de Normalisation des Comptes Publics a vu lui aussi s'élargir sa mission, en ajoutant une nouvelle commission « Durabilité » qui devrait commencer ses trayaux courant 2024.



Bruno GérardPrésident de la commission
Secteur public de la CNCC

Les actions de notre profession se poursuivent dans l'objectif de soutenir la trajectoire

d'amélioration de la fiabilité des comptes locaux. 9

Expérimentation de la certification des comptes des collectivités

L'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales touche à sa fin pour les 25 collectivités concernées avec un bilan positif reconnu par tous les acteurs et déjà, certaines de ces collectivités ont exprimé leur intention de poursuivre la mission de certification de leurs comptes, en l'absence de toute obligation.

Le secteur des collectivités territoriales reste un enjeu important pour la commission Secteur Public en 2024 notamment avec un début d'année marquée par la participation de la CNCC au colloque « Reddition de comptes publics et Démocratie » qui a eu lieu au Sénat et par l'instauration d'un dialogue continu avec les différents ministères et les collectivités.



Patrick Auméras Vice-président de la commission Secteur public

Ce sujet de la durabilité dans les entités de ce secteur est un axe majeur des travaux de la commission Secteur Public en 2024. Notre présence au sein des instances, comme le Conseil de Normalisation des Comptes Publics et l'IPSAS Board, renforce l'action des commissaires aux comptes sur ces enjeux de développement durable dans les entités publiques.

Durabilité

des informations de durabilité

Afin d'accompagner les confrères dans leur futur rôle d'auditeur des rapports de durabilité, les commissions Banques et Assurance ont poursuivi et intensifié leurs travaux et échanges avec les organisations professionnelles pour partager les questions soulevées tant par la transposition dans la législation française de la directive européenne CSRD que par la mise en œuvre des nouveaux reportings de Durabilité.

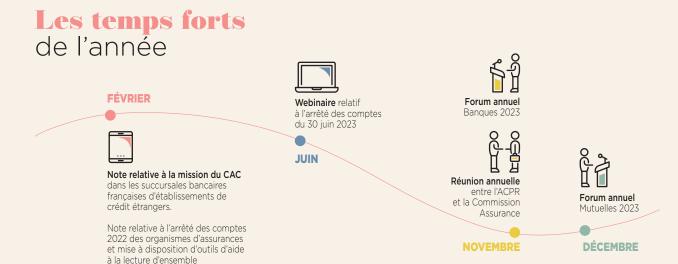
Les présentations du Forum Banques du 27 novembre 2023 et du Forum annuel Mutuelles du 15 décembre ont largement été consacrées à ce thème majeur, tout comme les interventions de l'ACPR et de l'AMF dans le cadre de ces rendez-vous.

IFRS 17: points d'attention

L'entrée en application d'IFRS 17 à compter du 1er janvier 2023 a conduit les commissions Banques et Assurance à travailler pour définir les principaux points d'attention de sa mise en œuvre.

Parmi ces points d'attention, on peut notamment citer la présentation modifiée du compte de résultat IFRS à la suite de l'entrée en vigueur d'IFRS 17, ainsi que le retraitement des marges internes par les bancassureurs.

La commission Assurance a, quant à elle, souligné, dans la note relative à l'arrêté des comptes 2023 des organismes d'assurances, deux principaux points d'attention, le premier concernant l'audit des estimations comptables et le second celui de la détermination des seuils de matérialité et du caractère significatif.



Un nouveau guide

pour accompagner les commissaires aux comptes des SGP et des OPC

L'année 2023 a été tout particulièrement marquée par la publication du « Guide des relations entre l'Autorité des Marchés Financiers et les commissaires aux comptes des sociétés de gestion de portefeuille et des organismes de placement collectif ».

Corédigé et publié par l'AMF et la CNCC, le guide a pour objectif d'accompagner les commissaires aux comptes des SGP et des OPC français en apportant des précisions sur l'objet et les modalités des échanges définis par les dispositions législatives ou réglementaires. À vocation informative, il rappelle le contexte juridique de la désignation des commissaires aux comptes dans les OPC et les SGP, ainsi que les modalités de levée du secret professionnel avant de traiter du devoir de signalement des professionnels à l'AMF ainsi que des autres communications entre l'AMF et les commissaires aux comptes.

En complément, il propose une fiche d'accompagnement du signalement que les commissaires aux comptes

sont invités à utiliser et à adresser à l'AMF en pareilles circonstances. En parallèle et à la demande de l'AMF, un format de communication annuelle des commissaires aux comptes relatif à l'audit des comptes annuels des SGP a été établi et publié sous la forme d'un questionnaire. Ce document est transmis annuellement par l'AMF aux commissaires aux comptes de SGP, ces derniers devant le compléter et lui renvoyer.

Ces publications sont le fruit d'un travail mené, durant près de deux ans, de concert entre les services de l'AMF d'une part, le Bureau de la CNCC, la commission Organismes de placement collectif, le groupe de travail FIA Immobiliers et la commission des Études juridiques de la CNCC d'autre part.



Nathalie Cordebar Présidente du groupe de travail FIA Immobiliers



Pierre Masieri
Président de la commission
Organismes de placement

En avril 2023, la publication du guide des relations entre l'AMF et les commissaires aux comptes des SGP et OPC, et pour les SGP, d'un format de fiche de signalement et de questionnaire annuel à destination de l'AMF constituent un événement important pour chaque confrère intervenant dans le secteur de la gestion collective. C'est pour cette raison que nous avons décidé d'organiser conjointement avec l'AMF, en mai 2023, une conférence dédiée afin de présenter les objectifs et le contenu des documents et répondre à l'ensemble des questions des commissaires aux comptes.

250

professionnels ont suivi la journée d'information du 24 novembre

Une année encore marquée par le sujet EGAlim et la prise en compte des impacts du dérèglement climatique



Loi EGAlim

Tout au long de l'année, la commission a été mobilisée par la loi EGAlim et ses développements de 2023, notamment la loi Descrozaille publiée au Journal Officiel du 31 mars 2023, visant notamment à corriger le déséquilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs. Cette loi, dite EGAlim3, a également fait évoluer la mission du Tiers Indépendant nécessitant la rédaction d'un nouvel avis technique auguel la commission a fortement contribué. Ce nouvel avis technique a été publié sur le site de la CNCC et des webinaires ont été réalisés sur le sujet.

Aides aval Gel

Après échanges avec le ministère de l'Agriculture et France Agrimer, la commission a été très active pour clarifier le rôle des commissaires aux comptes dans le cadre des dossiers déposés pour recevoir les aides aval gel.

Provision pour engagement de soutien des agriculteurs face aux aléas

La commission a joué un rôle très actif pour aider les confrères confrontés à la mise en place de cette nouvelle provision dans les comptes des Coopératives Agricoles. Un communiqué a été publié par la CNCC en mars 2023. Par ailleurs, l'ANC a de nouveau sollicité la CNCC et la commission dans le cadre de l'adaptation du règlement ANC n° 2021-01 relatif aux comptes annuels des coopératives et des unions pour y intégrer la provision pour engagement et la modernisation des états financiers.

Le commissaire aux comptes a été un acteur indispensable de la loi Egalim et de ses divers développements pour toutes les entreprises du secteur agricole et de leurs clients.



Emmanuel Daum Président de la commission Coopération Agricole

Porter la voix de la profession et peser dans les débats

et peser dans les débats européens et internationaux



L'année 2023 a été marquée, tant sur le plan européen qu'international, par la montée en puissance continue du sujet de la durabilité, avec la finalisation du dispositif, notamment normatif, permettant la mise en œuvre effective d'un reporting de durabilité par les entreprises concernées. L'Union Européenne, sur ce plan, reste en avance par rapport au reste du monde.

La DIPAC a très activement accompagné l'élaboration de ces ultimes éléments du dispositif de reporting et d'assurance en matière de durabilité, en coordonnant l'action des représentants français et en portant la voix de la profession française auprès de toutes les institutions et les organisations pertinentes sur ce sujet.

Les 12 premières normes de reporting de durabilité, les ESRS (European Sustainability Reporting Standards) ont été élaborées par l'EFRAG et adoptées par la Commission européenne, apportant ainsi aux entreprises le référentiel normatif dont elles ont besoin pour mettre en œuvre la CSRD dès 2024, pour les plus grandes d'entre elles. La CNCC a très activement participé à l'analyse et au commentaire de ces normes, directement ou par le truchement d'organisations nationales telle que l'ANC ou européennes telle qu'Accountancy Europe.

Elle a appelé très vigoureusement à la simplification de ces normes, joignant sa voix à un concert de voix concordantes provenant d'autres parties prenantes et a été entendue par l'EFRAG qui a significativement diminué le nombre des informations requises par les ESRS par rapport à celles initialement requises dans les exposés sondages.

S'agissant des normes d'assurance durabilité, un important travail a été fait auprès de la Commission européenne et du CEAOB pour soutenir le projet de norme ISSA 5000 (International Standards on Sustainability Assurance) de l'IAASB, comme base d'élaboration de la future norme européenne d'assurance durabilité. Ce travail a porté ses fruits puisque la Commission européenne a, depuis lors, mandaté le CEAOB pour élaborer la norme européenne d'assurance durabilité sur la base de l'ISSA 5000.

La DIPAC a également organisé de nombreuses réunions bilatérales ou trilatérales avec nos confrères allemands, britanniques, belges, italiens, irlandais, etc. dans l'objectif de comprendre nos positions communes ou d'identifier nos divergences.

Tous ces travaux, réalisés avec le concours de la DIPAC, devraient contribuer à la mise en œuvre effective de la CSRD en France dès 2024.

Sur le plan international

Si l'Union européenne a clairement une longueur d'avance, la bataille du reporting de durabilité se joue également et c'est bien logique, au niveau mondial.

La fondation IFRS a adopté en 2023 deux normes de reporting de durabilité, mais a choisi, à ce stade de se limiter à la seule question du climat et de la lutte contre le réchauffement climatique.

De son côté, l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board), le Conseil de normalisation qui élabore les normes d'audit et d'assurance au niveau mondial, a adopté un exposé sondage (ISSA 5000) sur l'assurance durabilité qui devrait servir de base à la future norme européenne sur ce même thème (cf. cidessus). La profession française disposait d'une

représentante, en la personne d'Isabelle Tracq, au sein du groupe de travail qui a élaboré le projet de norme ISSA 5000.

Parallèlement, l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants), le Conseil de normalisation qui élabore le code d'éthique et les normes d'indépendance de la profession au niveau mondial, a également adopté un exposé sondage sur l'éthique et les règles d'indépendance applicables à la mission d'assurance de durabilité (IESSA). Là aussi la France disposait d'une représentante, Christelle Martin, au sein du groupe de travail.

La DIPAC a coordonné et soutenu l'action des représentants français à l'IAASB et à l'IESBA et a commenté l'exposé sondage ISSA 5000. Elle répond début 2024 à l'exposé sondage de l'IESBA.

Le mandat d'Isabelle Tracq à l'IAASB prenant fin en 2023 et celle-ci n'étant plus renouvelable dans ses fonctions, la DIPAC a également présenté une nouvelle candidate française à l'IAASB, Chrystelle Richard, qui a été retenue à l'issue d'un processus de sélection extrêmement rigoureux, preuve s'il en est de la qualité des candidats français, présentés par la profession dans les organisations internationales.

Début 2023, la DIPAC a accueilli à Paris, dans les locaux de l'Ordre et de la Compagnie, la table ronde de l'IESBA visant à recueillir les vues des parties prenantes de la zone Europe sur les spécificités de l'éthique et de l'indépendance dans le contexte de la durabilité.

En septembre 2023, elle a également accueilli la réunion du groupe de travail constitué au sein de l'IFAC par les professionnels comptables en entreprise (PAIB-Professional Accountants in Business) sur les thèmes au combien d'actualité de la durabilité et de l'IA.



Placer les enjeux de confiance et de transparence

au cœur du débat public

En 2023, l'Institut Messine, think tank adossé à la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, a supervisé l'édition de deux nouvelles publications originales.

Juin 2023

La comptabilité carbone généralisée, un décompte carbone fait au niveau des produits

Ce travail propose une nouvelle méthode de collecte d'informations dans le cadre du bilan carbone imposé aux grandes entreprises par la directive CSRD. Son auteur, l'économiste François Meunier, v souligne le besoin de fiabilité des données et recommande que les entreprises recoivent le bilan carbone de leurs fournisseurs tout en fournissant le leur pour les produits qu'elles vendent. Cette note a été présentée lors d'une conférence au siège historique de LCL devant une centaine de personnes, et suivie d'une table ronde en présence de son auteur, de Chantal Jouanno, conseillère environnementale chez Accenture et ancienne Ministre. Cécile Cabanis. Directrice générale adjointe de Tikehau Capital, Eric Duvaud, Directeur des normes de durabilité de l'Autorité des Normes Comptables et Philippe Manière, Président de Vae Solis Communications.

Novembre 2023

Quinquennat Macron II: premier bilan et perspectives

En octobre 2022, faisant le constat d'un contexte politique inédit sous la Ve République, l'Institut Messine produisait une première contribution au débat public ayant vocation à formuler des propositions et des recommandations sur les réformes prioritaires à engager. Elle se fondait sur deux convictions : engager des réformes est non seulement nécessaire, mais aussi possible. Cette seconde contribution proposait un point d'étape après une année du nouveau quinquennat.

En 2024, les travaux de l'institut porteront principalement sur la thématique de l'intelligence artificielle et sur la gouvernance des entreprises.



Juin 2023



Novembre 2023



Retrouvez l'ensemble de ces contenus sur le site de l'Institut Messine : institutmessine.fr

2023 a été une année particulièrement riche pour l'Institut Messine qui, à travers une diversité de formats, continue d'offrir un regard singulier sur les enjeux économiques de notre époque, à l'aune des valeurs essentielles que sont la confiance et la transparence.

Parties prenantes et contacts utiles

Accountancy Europe

Avenue d'Auderghem 22/28/8 1040 Bruxelles, Belgique +32 2 893 33 60 accountancyeurope.eu

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

4, Place de Budapest - CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 acpr.banque-france.fr

ACTEO

55, avenue Bosquet 75007 Paris acteo.org

Association française de l'audit et du conseil informatiques

3, rue du Colonel Moll

01 40 08 47 81 afai-isaca.fr

Association francophone de comptabilié

200-216, rue Raymond Losserand 75014 Paris afc-cca.com

AFEP

Association française des entreprises privées

11, avenue Delcassé 75008 Paris 01 43 59 65 35

Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 01 53 45 60 00 amf-france.org

Autorité des normes comptables

5, place des Vins de France 75573 Paris Cedex 12 anc.gouv.fr

Association nationale des experts-comptables et commissaires aux comptes stagiaires

CJEC Club des jeunes experts-comptables

et commissaires aux comptes 92 rue de Rivoli

01 42 72 73 72 anecs.anecs-cjec.org

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

51, boulevard de la Tour-Maubourg

01 71 76 85 85 cyber.gouv.fr

Caisse d'assurance vieillesse des expertscomptables et des commissaires aux comptes

48 bis, rue Fabert 75007 Paris cavec.fr

CCEF

Compagnie des conseils et experts financiers

120, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris ccef.net

CIP National

Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises

200-216, rue Raymond Losserand 75014 Paris 01 44 15 60 00 cip-national.fr

Centre des professions financières

41, boulevard des Capucines 75002 Paris 01 44 94 02 55 professionsfinancieres com

Confédération des petites et moyennes entreprises

8-10, Terrasse Bellini 92806 Puteaux Cedex

01 47 62 73 73 cpme.fr

Conférence générale des juges consulaires

1, quai de Corse 75181 Paris Cedex 04 01 44 32 83 47 tribunauxdecommerce.fr

commission nationale de l'informatique

et des libertés

3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07 01 53 73 22 22 cnil.fr

Conseil national de l'ordre des experts-comptables

Immeuble Jour 200-216, rue Raymond Losserand 75680 Paris Cedex 14 01 44 15 60 00 experts-comptables.fr

Droit et commerce

72, avenue du Docteur Arnold Netter 75012 Paris 01 46 28 38 37 droit-et-commerce.org

Fédération des experts-comptables et commissaires aux comptes retraités

Immeuble Jour 200-216, rue Raymond Losserand 75014 Paris 06 07 51 93 11 experts-comptables-retraites.fr

École Française de Formation à l'Audit

62, rue de Miromesnil, 75008 PARIS 01 45 62 65 33 ecole-audit.fr

ENM École nationale de la magistrature

3ter, quai aux fleurs 75004 Paris 01 44 41 88 20 enm.justice.fr

ENOES École de l'Expertise Comptable et de l'Audit

01 45 62 80 59 enoes.com

EPITA École des ingénieurs en intelligence informatique

14-16, rue Voltaire 94270 Le Kremlin-Bicêtre 01 44 08 01 01 epita.fr

FIDEE

Fédération internationale des experts-comptables

et commissaires aux comptes francophones Immeuble Jour

200-216, rue Raymond Losserand 75014 Paris fidef.org

Haute autorité de l'audit

16-32, rue Henri Regnault - Tour Watt CS 30404 - 92902 Paris La Défense Cedex 01 80 40 75 00 h2a-france.org

IAASB

International auditing and assurance standards board

529. 5th Avenue New York, New York 10017 +1 (212) 286-9344

Institut français des administrateurs

11 bis, rue Portalis 75008 Paris 01 80 05 62 20 ifa-asso.com

International federation of accountants

New York, New York 10017 +1 (212) 286-9344 ifac.org

Institut français de l'audit et du contrôle internes

98 bis, boulevard Haussmann 75008 Paris 01 40 08 48 00 ifaci com

Institut Messine

200-216, rue Raymond Losserand 75014 Paris institutmessine.fr

Mouvement des entreprises de France

55. avenue Bosquet 01 53 59 19 19

XBRL France eXtensible Business Reporting Language

200-216, rue Raymond Losserand 75014 Paris xbrlfrance.org

Imprimé par l'imprimerie Fabrèque. ISSN 3038-5261

